

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du vendredi 23 Mars 2018

Date de la convocation : 16 mars 2018

Date d'affichage : 16 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DELMOTTE, maire.

**Présents** : Marie-Odile BOURY, Gérard CHALOT, Virginie CLAUDON, Jacques DELMOTTE, Philippe DELMOTTE, Carole GUILLEMIN, Janine MALTIN, Danièle MASSENAT, Philippe NAVET, Philippe RAULET, Chantal SALVADORI, Francis VIGNARDET

**Représentés** : Denis HUANT par Francis VIGNARDET

**Absents** : Yves PRIVET, Isabelle RZASA

**Secrétaire** : Madame Virginie CLAUDON

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

### 2018\_005 - Compte de Gestion 2017 : Eau

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+1	13	0	0	0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal ont adopté le compte de gestion 2017 du Service de l'Eau présenté par Mr le Percepteur.

### 2018\_006 - Compte Administratif 2017 : EAU

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+1	13	0	0	0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, sous la présidence de Mr Gérard CHALOT, les membres du conseil municipal ont adopté le compte administratif 2017 du Service de l'Eau qui se décompose comme suit :

	Résultat de l'exercice précédent	Dépenses	Recettes	Resultat de l'exercice 2017	Résultat cumulé	RAR	Chiffres pour affectation résultats	Chiffre à prendre au 002 et 001
FONCTIONNEMENT	230 193,89	63 874,83	73 855,60	9 980,77	240 174,66		240 174,66	240 174,66
INVESTISSEMENT	34 709,03	35 264,88	46 670,97	11 406,09	46 115,12	-20 000,00	26 115,12	46 115,12
<b>TOTAL</b>	<b>264 902,92</b>	<b>99 139,71</b>	<b>120 526,57</b>	<b>21 386,86</b>	<b>286 289,78</b>	<b>-20 000,00</b>	<b>266 289,78</b>	

**2018\_007 - Affectation des résultats 2017 : Eau**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+1	13	0	0	0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de procéder à l'affectation des résultats dans les conditions suivantes :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2017	240 174.66 €
Affectation obligatoire (c1068)	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	240 174.66 €

**2018\_008 - Compte de Gestion 2017 : Commune**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+1	13	0	0	0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal ont adopté le compte de gestion 2017 de la Commune présenté par Mr le Percepteur.

**2018\_009 - Compte Administratif 2017 : Commune**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+1	13	0	0	0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, sous la présidence de Mr Gérard CHALOT, les membres du conseil municipal ont adopté le compte administratif 2017 de la Commune qui se décompose comme suit :

	Résultat de l'exercice précédent	Dépenses	Recettes	Resultat de l'exercice 2017	Résultat cumulé	rar	Affectation résultat 1068	Chiffre à prendre au 001/002
FONCTIONNEMENT	47 928,38 €	385 882,12 €	461 360,95 €	75 478,83 €	123 407,21 €		123 407,21 €	95 769,36 €
INVESTISSEMENT	-34 119,29 €	56 114,22 €	67 095,66 €	10 981,44 €	-23 137,85 €	-4 500,00 €	-27 637,85 €	-23 137,85 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 809,09 €</b>			<b>86 460,27 €</b>	<b>100 269,36 €</b>			

## 2018\_010 - Affectation des résultats 2017 : Commune

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+1	13	0	0	0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de procéder à l'affectation des résultats dans les conditions suivantes :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2017

	123 407.21 €
Affectation obligatoire (c1068)	27 637.85 €
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	95 769.36 €

## Préparation du budget 2018

### Crédits école :

Mr le Maire présente au Conseil la demande de budget des écoles ainsi que les demandes de travaux (réfection bureau, réfection de la cour, rénovation des peintures classe TPS-PS)

Le Conseil décide d'attribuer 62 € par élève (moitié en fonction du nombre d'élèves présents au 1<sup>er</sup> Janvier et moitié en fonction du nombre d'élèves présents à la rentrée scolaire) : augmentation de 2 € par élève.

### Crédits pompiers :

Comme l'année passée, il a été décidé d'attribuer une subvention de 1500 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour ses dépenses de fonctionnement.

### Investissement :

Il a été décidé d'inscrire des crédits pour l'achat de 6 jardinières pour la Mairie, le remplacement du matériel informatique de la Mairie, les travaux de la salle d'activités, l'achat de la machine à vapeur, les dépenses liés à l'incendie dans le cadre des travaux sur le réseau d'eau et si le budget le permet des travaux de voirie.

## 2018\_011 - Modification du tableau des effectifs

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+1	13	0	0	0

Vu la délibération 2014-04-04-017 décidant la création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 11 H

Vu la délibération 2016-039 décidant la création d'un poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe à 26 H 30

Vu la demande de Mme Nathalie VAMPOUILLE qui sollicite la réduction du nombre d'heures de son poste

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide

- de créer un poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe 19 H 15 à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2018
- De supprimer le poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe 26 H 30 à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2018

- de créer un poste un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (agent polyvalent) à 20 H à compter du 1<sup>er</sup> Aout 2018
- De supprimer le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (agent polyvalent) à 11 H à compter du 1<sup>er</sup> Aout 2018

## QUESTIONS DIVERSES

1. Inscription à l'école maternelle :  
Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré Mme la Directrice des écoles en présence de Mr RAULET pour évoquer les inscriptions à l'école maternelle. Il a été décidé que, vu les effectifs importants en maternelle à la prochaine rentrée, les enfants nés en 2015 seront inscrits et les enfants nés en 2016 (avant le 31 aout) seront pré-inscrits. Ils seront scolarisés en fonction des places disponibles.
2. Logements :  
Mr le Maire informe le conseil qu'actuellement les 3 logements communaux sont disponibles. Une publicité va être faite à nouveau.
3. Mr le Maire informe le conseil qu'un ancien habitant de LOUVEMONT a été déclaré en faillite personnelle par le Tribunal de ce fait la dette de factures d'eau d'un montant de 446.54 € est effacée.
4. Lors de la prochaine réunion qui aura lieu le vendredi 13 avril prochain, le major de la brigade de gendarmerie de la PORTE DU DER viendra présenter le dispositif « voisins vigilants ».
5. Le maire rappelle que l'arrêté municipal du 6 Décembre 1996 relatif à la propreté du village est toujours en vigueur. Une information sera faite dans le prochain bulletin municipal.
6. Des doléances sont faites au sujet de la mare pédagogique. Un arrêté municipal va être fait et de nouvelles barrières posées.
7. Plusieurs conseillers évoquent les problèmes de stationnement dans la Rue Perdu. Un arrêté municipal va être pris.
8. Mr RAULET présente un projet de cinéma en plein air. Le Conseil est d'accord et charge Mr RAULET du dossier.
9. Le conseil municipal est informé que la journée plantation se déroulera le mercredi 16 mai 2018.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h40.

**Fait à LOUVEMONT, les jours, mois et an susdits**